



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 juin 2021

**OBJET :**

DE-21-06-1-38) CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE ENTRE LA VILLE  
DE VINCENNES ET L'ASSOCIATION SOLIHA VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.  
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme  
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.  
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,  
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,  
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme  
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à  
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

Considérant que l'association *Soliha Vincennes* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la Ville de continuer à apporter son soutien à cette association dont l'objet statutaire est de lutter par tous les moyens pour l'amélioration de l'habitat à Vincennes, notamment en apportant une aide aux occupants de logements défectueux ;

Après avis de la commission Solidarités et Insertion du 23 juin 2021,

## D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle avec *Soliha Vincennes*.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*